

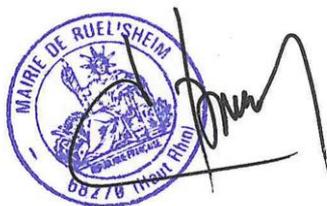
PLAN LOCAL D'URBANISME DE DE RUELISHEIM

Etabli conformément aux dispositions du code de l'urbanisme en vigueur
au 1er janvier 2016

ANNEXE SANITAIRE ASSAINISSEMENT

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2017

Le Maire



Francis DUSSOURD



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

Le SIVOM de MULHOUSE dispose d'une compétence globale : assainissement collectif, assainissement non collectif, traitement des eaux usées et pluviales. Il assure la collecte de toutes les eaux polluées et leur traitement avant de les rejeter dans le milieu naturel. Le SIVOM assure depuis 1993 la gestion de l'ensemble des réseaux de la collecte des eaux usées et pluviales des communes membres de sa "mission assainissement".

1. Le réseau d'assainissement

Le réseau du village a été construit en 1960, et celui de la cité minière de Sainte-Barbe a été construit avant la 2e guerre mondiale.

Le réseau est essentiellement de type unitaire avec quelques secteurs d'extension plus récents en séparatif (rues des Cailles, des Faisans, Charles Gounod, Frédéric Chopin et en partie Hector Berlioz).

Il compte environ 6 100 mètres linéaires dans la cité minière et 7 400 dans le village.

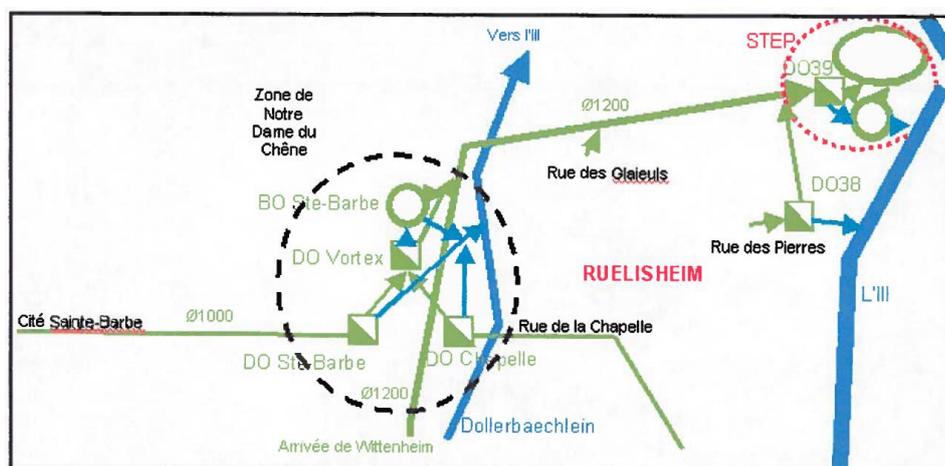


Figure 15 : Schématisation du réseau de Ruelisheim

On dénombre :

- 6 déversoirs d'orage
- 3 stations de refoulement/relèvement
- 1 bassin d'orage
- 1 vortex rue de la Chapelle/rue du Traineau

Les eaux usées sont traitées à la station d'épuration intercommunale de RUELISHEIM.

Mise en service en 1997, la station a une capacité de 62 400 équivalents habitants. Elle est de type biologique : traitement par boues activées en aération prolongée, dénitrification par anoxie et déphosphatation physico-chimique. Elle traite également les effluents de Ruelisheim, Richwiller (en partie), Baldersheim, Battenheim et Kingersheim. Le milieu récepteur des eaux épurées est l'III.

2. Assainissement non collectif

La commune compte 23 dispositifs d'assainissement non collectif.

La commune dispose d'un zonage d'assainissement non collectif